



Reçu le 12 novembre 2024 à 08h52
Remis en main propre par Emeline MAUL (CGT)

CABINET DU PRESIDENT

Lyon, le 12 novembre 2024

Monsieur Bruno BERNARD

Président

Métropole de Lyon

À l'attention de Madame la Vice-présidente aux Ressources Humaines, Zemorda KHELIFI

Objet : préavis de grève

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente,

En vertu de l'article 10 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, nous avons l'honneur de vous informer que les syndicats Ufict-CGT, SNT CFE-CGC, CFTC, l'ADAT et l'UNSA de la Métropole de Lyon déposent par ce courrier, un préavis de grève pour la journée du 18 novembre 2024, de 0 à 24 heures pour l'ensemble du personnel de la Métropole de Lyon.

Nous revendiquons le maintien du régime indemnitaire de grade à hauteur de 1619 € au 7^{ème} échelon du grade d'ingénieur principal ainsi que l'augmentation significative des ratios d'avancement de grade, à 100% et dans l'immédiat à 60 % pour tous les grades.

Dans l'attente de réponses favorables à nos revendications, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, madame la Vice-présidente, nos salutations distinguées.

Anne-Marie SANCHEZ

Secrétaire générale UFICT-CGT

p/o **Emeline Maul**

Secrétaire générale adjointe UFICT-CGT

Sébastien RENEVIER

Secrétaire général SNT CFE-CGC

Franck GARAYT

Président CFTC

Métropole de Lyon

Copie :

Vice-président-es

Groupes politiques de la majorité

Anne JESTIN, DGS

Lise FOURNOT-BOGEY, DGA Ressources Humaines et Moyens Généraux (DRHMG)

Andrée-Laure NICOLIER, Directrice des Ressources Humaines



Lyon, le 12 novembre 2024

Monsieur Bruno BERNARD
Président
Métropole de Lyon

À l'attention de Madame la Vice-présidente aux Ressources Humaines, Zemorda KHELIFI

Objet : Régime indemnitaire de grade et ratios d'avancement

PJ : Pétition contre la baisse du RIG IP 7^{ème} échelon

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente,

Vous avez proposé une délibération au Conseil métropolitain du 30 septembre relative au régime indemnitaire des agents de la Métropole qui introduit la baisse du régime indemnitaire de grade des ingénieurs principaux. Cette délibération a été votée sans concertation préalable ou volonté de travailler sur ce point spécifique, si ce n'est un passage rapide en CST alors que l'agenda social venait d'être signé.

En passant au 7^{ème} échelon, les ingénieurs principaux verront leur régime indemnitaire baisser de 1 619 € à 1 500 € / mois, soit une perte mensuelle de 119 € et une stagnation de leur carrière pendant 9 ans, qui équivaut à une perte de rémunération de 12 852€ !

A l'heure où le gouvernement entend supprimer la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), vous choisissez le nivellement par le bas, au lieu d'augmenter le régime indemnitaire des ingénieurs hors classe et des catégories A+ et d'augmenter le régime indemnitaire de grade de tous les agents lors qu'ils obtiennent un avancement de grade et un avancement d'échelon.

Nous constatons désormais des différences importantes entre titulaires et agents contractuels A ingénieurs qui bénéficient de conditions de rémunération et d'avancement plus avantageuses du fait de la reprise de leur ancienneté à la différence des titulaires. Par ailleurs, nous déplorons que les ingénieurs n'aient pas fait l'objet d'une revalorisation des RIF de groupe.

Quelle belle reconnaissance pour l'investissement des ingénieurs, dont vous faites la promotion sur les réseaux sociaux !

Nombre de chefs de projet, de chargés de mission, d'encadrants vont être pénalisés alors qu'ils réalisent leurs missions de service public sans compter, pour satisfaire vos stratégies, mettre en œuvre vos politiques publiques et vos projets. Quel remerciement !

C'est pourquoi, les ingénieurs sont décidés à faire entendre leur voix afin que vous reveniez sur cette décision inique en maintenant le régime indemnitaire de grade à 1619 € au 7^{ème} échelon. Plus largement, les ingénieurs revendiquent un alignement du régime indemnitaire de grade vers le haut pour tous, afin de permettre une évolution lors des avancements de grade et d'échelons. Les ingénieurs ont signé massivement la pétition ci-jointe.

Par ailleurs, les tableaux d'avancement de grade sont parus au mois d'octobre. Force est de constater la faiblesse des ratios, notamment en catégorie A (30 %), qui freine considérablement le déroulement de carrière des agents.

Nous constatons des anomalies dans la valorisation des années d'expérience et des qualifications, comme le plafonnement de l'ancienneté à 25 ans et la non prise en compte, entre autres, des examens professionnels dits « dispositifs loi Sauvadet ».

C'est pourquoi, nous revendiquons l'augmentation des ratios, à 100%, a minima à 60% dès à présent ainsi que la suppression des points hiérarchiques qui ont déjà été jugés illégaux par les jurisprudences administratives. Seuls doivent demeurer les critères statutaires des décrets, à savoir la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents.

Dans l'attente de réponses favorables à nos trois revendications, nous vous prions d'agréer, monsieur le Président, madame la Vice-présidente, nos salutations distinguées.

Anne-Marie SANCHEZ

Secrétaire générale UFICT-CGT

p/o **Emeline Maul**

Secrétaire générale adjointe UFICT-CGT

Sébastien RENEVIER

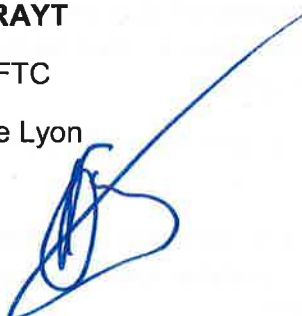
Secrétaire général SNT CFE-CGC



Franck GARAYT

Président CFTC

Métropole de Lyon



Copie :

Vice-président-es

Groupes politiques de la majorité

Anne JESTIN, DGS

Lise FOURNOT-BOGEY, DGA Ressources Humaines et Moyens Généraux (DRHMG)

Andrée-Laure NICOLIER, Directrice des Ressources Humaines